



LA PARTICIPATION DES RETRAITÉS AU REDRESSEMENT DE LA FRANCE **(Position de la Confédération Française des Retraités)**

Forte de plus d'un million d'adhérents, La Confédération Française des Retraités, devant les attaques, nombreuses, que subit ce corps social, a décidé de sensibiliser responsables politiques et médias à la situation réelle de ses mandants. Prenant le contrepied de ceux qui, parfois sans s'en rendre compte, sapent la cohésion sociale de notre pays, elle rappelle fermement que les retraités ne refusent en rien d'apporter leur contribution à l'effort national, pourvu que celui-ci soit équitablement réparti.

Quels que soient les gouvernements dont la France se dotera dans la période de grande instabilité politique qui s'ouvre, ceux-ci seront inévitablement confrontés à l'impérieuse nécessité de réduire la dette colossale de notre pays. Mais le passé récent nous enseigne que, **dans leur recherche effrénée de ressources nouvelles, nos gouvernants ont une fâcheuse tendance à cibler les retraités**, ces « boomers » que par une coupable facilité on associe volontiers aux « trente glorieuses », ce temps béni où tout aurait été facile pour cette génération, oubliant au passage les crises, le temps passé au travail, les problèmes nés d'une évolution profonde du tissu économique de notre pays, etc.

Les retraités occupent aujourd'hui une place importante dans notre société. Ils sont profondément impliqués dans l'intergénérationnel, confrontés désormais à la cohabitation de 4 générations : aidants pour leurs parents, soutiens pour leur enfants et petits-enfants, assurant le transfert des valeurs et des savoirs, apports immatériels bien utiles à une cohésion sociale souvent ébranlée. Les retraités jouent un rôle majeur dans le bénévolat et s'avèrent des agents économiques de premier plan. Electeurs assidus, Ils sont enfin des citoyens à part entière, très engagés dans leur commune, voire au-delà dans les instances départementales ou régionales, piliers de la vie de la collectivité.

Les retraités, très conscients de leurs responsabilités et de leur place dans la société, ne refuseront jamais d'apporter leur contribution au redressement de leur pays. Mais ils refusent l'injustice, ils refusent d'être les principaux contributeurs, ils exigent que l'effort soit équitablement réparti et non ciblé sur leur seule population, comme s'ils avaient, seuls, une dette à l'égard du reste de la société.

Le principe d'une « année blanche » peut être provisoirement admis. Toute la population est concernée ; attention toutefois aux effets de seuil qui vont rendre imposables des citoyens qui ne

l'étaient pas et qui parfois vont perdre le bénéfice de certaines aides sociales. Cette année blanche ne saurait cependant durer trop longtemps, car, bien qu'on évite soigneusement de l'évoquer, la baisse des pensions en euros constants se confirme chaque année. Et ce sont des organismes officiels, comme la DRESS, qui le constatent. D'après le Comité de Suivi des Retraites (CSR), une retraite liquidée en 2005 a perdu 11% de son pouvoir d'achat d'origine en 2025.

La suppression souvent envisagée de l'abattement fiscal ne saurait être acceptée car elle est profondément discriminatoire. Il existe aujourd'hui deux abattements fiscaux de 10%, un pour les salariés et un pour les retraités, instauré, rappelons-le, pour atténuer la perte de ressources générée par le passage de l'activité à la retraite. Ils ne sont, ni l'un ni l'autre, justifiés par des frais professionnels : les retraités n'en n'ont pas et ceux des actifs – à l'exception de ceux qui recourent à la déclaration des frais réels - sont, pour une écrasante majorité, remboursés par l'employeur. Ne supprimer cet abattement fiscal que pour les retraités serait donc parfaitement discriminatoire.

Aligner le taux de CSG des retraités sur celui des actifs n'est pas plus acceptable. C'est là aussi une antienne qui revient souvent mais ce serait oublier qu'en 2018, les taux de CSG ont augmenté de 1,7 point affectant le pouvoir d'achat des retraités quand les actifs bénéficiaient d'une suppression de divers prélèvements leur procurant un gain de 0,5% de leur pouvoir d'achat. Aucune compensation n'est intervenue pour les retraités dont les retraites complémentaires sont les seules à supporter une cotisation maladie de 1%.

Faut-il souligner que les retraités sont les seuls à supporter la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA) de 0,3 % sur leurs pensions.

Ces brefs rappels montrent bien la réelle contribution des retraités au financement de la protection sociale, contribution supérieure à l'alignement proposé par le Conseil des Prélèvements Obligatoires. Ils illustrent le fait que les retraités n'ont jamais refusé d'apporter leur pierre à l'effort national dès lors que cet effort était équitablement réparti. Le défi que doit relever le pays est immense, y faire face exige la participation de TOUTES les composantes de la Nation.

A Paris, le 15 Septembre 2025

Le Président de la CFR
Pierre ERBS